

L'an deux mille vingt le cinq mars,
Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2020

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Anne VALETTE, Catherine AUGUIN, Marie-Thérèse CHAUVET, Laurent MARION, Lucien ANDRAUD.

Absent : Jean-Claude DALMAS

Secrétaire de séance : Eliane GOY.

Ob jet n° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

-	<u>BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 126 004.90 €
-	Section de Fonctionnement :	
-	Dépenses	513 485.10 €
-	Recettes	556 632.16 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 43 147.06 €
-	Résultat 2018 reporté	+ 72 613.32 €
-	RESULTAT DE CLOTURE	+ 115 760.38 €
-	Section d'Investissement :	
-	Dépenses	128 082.59 €
-	Recettes	105 501.23 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 22 581.36 €
-	Résultat 2018 reporté	+ 32 825.88 €
-	RESULTAT DE CLOTURE	+ 10 244.52 €
-	<u>ÉTAT DE RESTES A RÉALISER : DE 2020-01</u>	
-	Dépenses	122 950.00 €
-	Recettes	58 893.00 €
	Ces travaux concernent essentiellement des travaux de voirie et l'aire de camping-cars.	
-	<u>Affectation des Résultats : DE 2020-02</u>	
-	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	115 760.38 €
-	Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	10 244.52 €
-	Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	53 812.48 €
-	<u>VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2020-03</u>	
-	<u>BUDGET EAU : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 118 703.62 €
-	Section d'Exploitation :	
-	Dépenses	89 928.80 €
-	Recettes	95 400.35 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 5 471.55 €
-	Résultat 2018 reporté	+ 21 297.67 €
-	RESULTAT DE CLOTURE	+ 26 769.22 €
-	Section d'Investissement :	
-	Dépenses	101 831.48 €
-	Recettes	74 186.81 €
-	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 27 644.67 €
-	Résultat 2018 reporté	+ 119 579.07 €
-	RESULTAT DE CLOTURE	+ 91 934.40 €

- **ÉTAT DES RESTES A RÉALISER : DE 2020-04**
 - Dépenses 146 876.00 €
 - Recettes 134 466.00 €

Ces travaux concernent essentiellement les travaux de résorption des fuites sur le réseau.
- **Affectation des Résultats : DE 2020-05**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 26 769.22 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 91 934.40 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2020-06**
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** + 8 549.13 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses 30 969.58 €
 - Recettes 41 415.79 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 10 446.21€
 - Résultat 2018 reporté + 9 547.34 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 19 993.55 €
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 29 672.90 €
 - Recettes 17 678.91 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 11 993.99 €
 - Résultat 2018 reporté + 549.57 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 11 444.42 €
- **ETAT DES RESTES A REALISER : NÉANT**
- **Affectation des Résultats : DE 2020-07**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 19 993.55 €
 - Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) : - 11 444.42 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) 11 444.42 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2020-08**
- **BUDGET CCAS : DEFICIT GLOBAL DE :** - 36.82 €
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses 603.00 €
 - Recettes 444.00 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 159.00 €
 - Résultat 2017 reporté + 122.18 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 36.82 €
- **Affectation des Résultats : DE 2020-09**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) - 36.82 €
- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité. DE 2020-10**
- **BUDGET LOTISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** - 39 691.13 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2018 reporté - 2 304.17 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 2 304.17 €

- **Section d'Investissement :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2018 reporté - 37 386.96 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 37 386.96 €
- **ETAT DES RESTES A REALISER :** Néant
- **Affectation des Résultats :** **DE 2020-11**
 - Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 304.17 €
 - Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 37 386.96 €
- **VOTE :** Ce dernier est voté à l'unanimité. **DE 2020-12**
- **VOTE DES COMPTES DE GESTION :** Ces derniers sont votés à l'unanimité. **DE 2020-13**

Objet n° 2 : ÉCOLE : PROJET D'ACTIVITÉ « CIRQUE » DE 2020-14

Dans le cadre d'un projet éducatif ayant pour thème « Le Cirque », il est demandé par la direction de l'école communale une participation financière. Le Conseil, ayant pris part du projet qui s'élève à la somme de 1 400 €, décide à l'unanimité de donner un accord de principe au projet susvisé. Cependant, le montant de la participation sera voté lors d'une prochaine séance, après présentation d'un budget prévisionnel corrigé.

Objet n° 3 : TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2020. DE 2020-14 BIS

A l'unanimité, le Conseil souhaite maintenir la dérogation accordée l'année dernière pour le maintien de la semaine de quatre jours.

Objet n° 4 : RENOUELEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE AU 1^{er} JANVIER 2020 DE 2020-15

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du projet de bail pour le bureau de Poste, le Conseil, à l'unanimité, :

- **DONNE** un avis favorable aux conditions de renouvellement pour neuf années à compter du 1^{er} janvier 2020 avec un loyer annuel hors taxes et hors charge à 6 334.84 €, l'indice de révision retenu étant l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux).
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la signature du document susvisé avec la Direction Régionale de la Poste.

Objet n° 5 : SUBVENTION 2019 CCMS AUX « AMIS D'EGLISENEUVE » DE 2020-16

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'organisation de la « Journée du Livre », l'association organisatrice, « Les Amis d'Egliseneuve » bénéficiait d'une aide de la part de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Or, depuis 2018, les modalités de versement de la part de la Communauté de Communes ont changé et c'est la commune, bénéficiaire d'une enveloppe, qui est chargée de reverser l'aide octroyée.

A l'unanimité, il est décidé de verser la somme de 500 € à l'association précitée pour l'année 2019.

Objet n° 6 : ALIÉNATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL A LA LANDIE DE 2020-17

Il est fait rappel à l'Assemblée de la demande de Monsieur Bernard GUITTARD qui souhaite régulariser la situation cadastrale d'un de ses bâtiments sis au lieu- dit « La Landie ». A l'unanimité, étant entendu que la portion de voie à aliéner n'est plus utilisée depuis plus de 25 ans, il est décidé de lancer la procédure d'aliénation de la portion du chemin rural qui traverse les parcelles cadastrées E 424 et 425.

Objet n°7 : DEMANDE DE MONSIEUR GUERIN AU VILLAGE DE LA RENONFEYRE DE 2020-18

Monsieur le maire donne lecture d'une correspondance de Madame et Monsieur GUERIN, nouveaux habitants au village de la Renonfeyre, qui rencontrent des problèmes d'infiltrations d'eau dans leur habitation et souhaitent réaliser des travaux de drainage en périphérie de leur maison. A l'unanimité, il est décidé de donner autorisation aux époux susnommés pour réaliser les travaux de drainage sur le domaine communal en aplomb de leur parcelle cadastrée E 177, à son aspect NORD-EST.

Objet n° 8 : INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL ANNÉE 2019 DE 2020-19

Considérant que les services attendus de la part du nouveau receveur municipal n'ont pas donné satisfaction, il est décidé à l'unanimité de ne pas lui accorder son indemnité de conseil pour l'année 2019.

Objet n° 9 : CONVENTION MAISON DES FROMAGES AVEC MONSIEUR PHILIPPE MOINS DE 2020-20

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Philippe MOINS qui souhaite créer un point de vente de produits régionaux à la Maison des Fromages décide à l'unanimité :

- **DE DONNER** un accord de principe à la proposition susvisée ;
- **DE METTRE A LA DISPOSITION** du demandeur le local de la Maison des Fromages à titre gratuit à compter du 1^{er} avril prochain pour une durée de neuf mois ;
- **DE LUI FACTURER** les charges d'électricité ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'établir une convention d'occupation des lieux en bonne et due forme ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec Monsieur Philippe MOINS.

Objet n° 10 : INFORMATIONS DIVERSES :

- **Aire de Camping-cars** : Monsieur le Maire présente un devis négocié avec AIRE Services pour la prestation de service nécessaire au bon fonctionnement des systèmes ainsi que l'utilisation des services liés aux paiements électroniques pour un montant de 1 888.00 €
- **Transformateur EDF au lotissement Élie Clédel** : cet équipement désaffecté abritera désormais les containers du lotissement.

La séance est levée à 22 H 30.